Décision 09-D-04 du 27 janvier 2009

relative à des saisines de la société les Messageries Lyonnaises de Presse à l'encontre de pratiques mises en œuvre par le groupe des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne dans le secteur de la distribution de la presse

Posted on: 27 janvier 2009 | Secteur(s):

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Messageries Lyonnaises de Presse (MLP)

Dispositif(s)

Décision mixte Pratique établie

Pratique non établie Sanctions pécuniaires

Entreprise(s) concernée(s)

Les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP), Société Auxiliaire pour l'Exploitation des Messageries Transports Presse (SAEM-TP)

Lire

le texte intégral de la décision 337.01 Ko